



Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

23 + 5 procurations

OBJET :

Point n° 2a

Solidarité ville jumelle – inondations Ville de Tonneins

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
21 avril 2026 par
M. Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 avril 2026

Etaient présents : M. SCHNEBELEN, Mme MANN, M. FUCHS, Mme BINDER, M. CHOLAY, Mme MALLER, M. CORDONNIER, Mmes MARCEL, HOELT, M. HUMMEL, Mme PICCININI, MM. STEININGER, RAKOTONIRAINY, Mmes RAKOTONIRAINY-EHRET, WOLFARTH, MM. LUTTRINGER, ARDIZIO, Mme AYGUN, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDLIN, Mme DIET, M. JULY

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. SEIGNEZ, excusé, a donné procuration à M. SCHNEBELEN
Mme LAÏLLY, excusée, a donné procuration à Mme MANN
Mme HURTH, excusée, a donné procuration à M. STEININGER
M. SCHILDKNECHT, excusé, a donné procuration à M. CHOLAY
Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL

Etait excusé, sans procuration :

M. DERSIS

Monsieur le Maire, Charles SCHNEBELEN, expose aux membres du Conseil Municipal que la tempête Nils s'est abattue sur le Sud-ouest de la France dans la nuit du mercredi 11 au jeudi 12 février 2026, notamment sur notre ville jumelle, Tonneins. Ces intempéries d'une violence exceptionnelle ont provoqué la crue de la Garonne qui est à l'origine de dégâts considérables.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante de témoigner sa solidarité à l'égard des habitants de la Ville de Tonneins frappés par cette tempête en octroyant une aide financière d'un montant de 3 000 euros à la commune de Tonneins.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 1611-4,

Considérant l'épisode exceptionnel de fortes pluies provoquant d'importantes dégradations dans le Lot et Garonne les 11 et 12 février 2026,

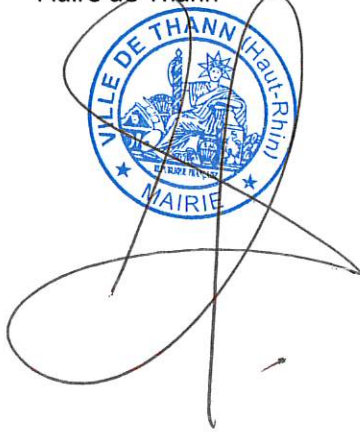
Considérant la volonté de la Ville de Thann de faire acte de solidarité envers sa ville jumelle, Tonneins, sinistrée par cet épisode climatique extrême,

Vu les éléments exposés par Monsieur le Maire, Charles SCHNEBELEN, à savoir le soutien financier à apporter à la Ville de Tonneins à la suite du passage de la tempête Nils,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- attribue une subvention d'un montant de 3 000 euros à la Ville de Tonneins, victime de la tempête Nils,
- habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Philippe Chudant.